

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**DROIT CIVIL :  
LES OBLIGATIONS ET LA RESPONSABILITE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**  
**DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

**CODE : 713204U32D1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **DROIT CIVIL : LES OBLIGATIONS ET LA RESPONSABILITE**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir des connaissances générales en droit des obligations, de la responsabilité et de certains contrats (notamment bail, vente, entreprise, mandat, ...) ;
- ◆ de présenter des solutions appropriées en les justifiant en droit et en opportunité, dans le cadre de situations caractérisées par des problèmes juridiques standardisés ;
- ◆ de poser un diagnostic rapide sur une situation juridique spécifique de terrain et d'en référer aux autorités compétentes.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

C.E.S.S.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*face à des situations juridiques concrètes concernant les obligations, les contrats et la responsabilité, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant les termes juridiques adéquats et en disposant de la documentation ad hoc,*

- ◆ d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante ;
- ◆ de prévenir des litiges potentiels ;
- ◆ de proposer des solutions pertinentes aux acteurs de terrain.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ la cohérence entre la démarche et la situation,
- ◆ le recours pertinent aux différentes sources du droit,
- ◆ la rigueur dans le développement et l'analyse,
- ◆ le degré de précision dans l'utilisation des termes juridiques adéquats,
- ◆ le sens critique développé.

### 4. PROGRAMME

*Face à des situations caractérisées par des problèmes juridiques concrets relatifs au droit des obligations, des contrats et de la responsabilité, et en disposant de la documentation ad hoc, en vue de donner un avis pertinent aux acteurs de terrain,*

l'étudiant sera capable :

#### **4.1. En droit des obligations et des contrats :**

- ◆ d'exposer les principes, la théorie générale du droit des obligations et les conditions de validité ;
- ◆ d'en expliciter les sources, en distinguant les obligations contractuelles et extra contractuelles ;
- ◆ de caractériser les modes d'exécution d'une convention ;
- ◆ de différencier l'effet des conventions entre parties et à l'égard des tiers ainsi que les diverses espèces d'obligations contractuelles ;
- ◆ d'explicitier et d'appliquer les principales règles d'interprétation des conventions ;
- ◆ de relever les différents modes d'extinction des obligations ;
- ◆ de définir et caractériser le contrat de bail, le contrat de vente, le contrat d'entreprise, le contrat de mandat ;
- ◆ d'appliquer les principes réglementant ces contrats pour résoudre ou pour prévenir les litiges concrets.

#### 4.2. En droit de la responsabilité

- ◆ de préciser l'origine et l'évolution des obligations qui se forment sans convention : quasi-contrat, délit, quasi-délit, ... ;
- ◆ de définir et de déterminer les conditions d'application de la responsabilité civile :
  - ◆ directe,
  - ◆ pour autrui,
  - ◆ pour les choses dont on a la garde.

#### 4.3. En analyse juridique

- ◆ de lire, d'exploiter et d'analyser différentes décisions de justice nationale et internationale.

### 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

### 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Droit des obligations et des contrats	CT	B	16
Droit de la responsabilité	CT	B	8
Analyse juridique	CT	B	8
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	8
Total des périodes			40